

CSAL DU 13-06-2023 ET DU 20-06-2023

Lors du CSAL du 13 juin, les élu(e)s FO ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Le conflit sur la réforme des retraites aura démontré que le dialogue social s'arrête là où commence l'intérêt des actionnaires. Cependant, nous sommes sauvés, en maintenant son AA l'agence de notation Fitch a salué « l'économie vaste, riche et diversifiée » de la France, mais dans le même temps souligné « le niveau élevé de la dette publique ».

Rappelons qu'en 30 ans, au nom de la dette publique, il y aura eu pas moins de 6 réformes sur les retraites plus un projet de régime universel en 2017. Qui dit mieux ?

Cette dette publique qui fait que les actifs travaillent toujours plus longtemps alors qu'il y a du chômage et que les jeunes toquent de plus en plus tard à la porte de la vie active (22,5 ans en moyenne selon l'Insee).

Cette dette publique qui empêche d'octroyer aux fonctionnaires une augmentation salariale couvrant les 41 % d'inflation subie depuis 2000.

Le Ministre de la Fonction publique nous annonce l'augmentation de 1,5 % du point d'indice au premier juillet 2023. Rappelons au passage que selon l'Insee entre 2009 et 2020 le salaire des employés du secteur privé a augmenté de 7,8 % soit une hausse de 0,7 % par an alors que dans le public le salaire n'a augmenté que de 1 % seulement sur la même période soit 0,1 % par an.

*Rappelons également que le SMIC brut mensuel est à **1747,20 €** et les premières grilles des agents se situent à **1750,86 €**.*

Bref, pas de quoi pavoiser !

*Les agents de la DgfiP subissent toutes les contraintes budgétaires et suppressions d'emplois depuis de nombreuses années. Ce constat s'accompagne désormais de **5 000 départs à la retraite** alors que dans le même temps, **les recrutements ne se font qu'à hauteur de 4 000**.*

Par voie de conséquence, les conditions de travail se sont dégradées au fil du temps, les tensions sont également palpables et les fiches de signalement ne concernent plus uniquement les usagers.

*Pour **FODgfiP64**, nos collègues méritent mieux qu'un « saupoudrage salarial » et doivent bénéficier de conditions de travail dignes de ce nom par l'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des vacances.*

Le Président a répondu aux différentes liminaires. Il y a beaucoup de sujets qui remonteront via le PV. Sur l'augmentation des salaires, ce dernier a une vision très optimiste « le mouvement est reparti ! ». Sur les services en souffrance, il ne se sent pas « visé » dans la mesure où la direction fait le maximum. Enfin, il précise que l'attractivité de nos métiers est un sujet qui doit mobiliser tout un chacun.

[Point N°1 – Approbation des PV des séances du 13/01/2023 et du 23/01/2023 \(2\) \(pour avis et vote\)](#)

Les PV ont été approuvés à l'unanimité. Le secrétariat incombe à la CFDT.

[Point N°2 – Entraide du SPFE de Bayonne avec le SPFE de Pau \(pour information\)](#)

Le Président rappelle que la dynamique du marché immobilier a contribué au retard dans l'enregistrement des actes. Il souligne que les jeunes agents ont été « très productifs ». La direction a jugé qu'il n'était pas nécessaire de faire appel à l'aide de Limoges. Le président remercie le Spfe de Bayonne pour son aide et l'implication des agents. Bayonne est à moins de 20 jours.

Un gros travail sur les procédures a été effectué (fin des « secondes mains »), les rejets et refus ont été harmonisés.

Point N°3 – Bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information)

Ce service est toujours composé d'un A et un B. Les formateurs sont au nombre de 59 avec un manque sur le secteur SPL. Les e-formations ne semblent pas rencontrer un vif succès. Les OS ont souligné que les agents avaient la « tête dans le guidon », trop de travail, pas le temps ni d'endroit pour s'isoler et préféraient le présentiel.

Point N°4 – Plan départemental de la formation 2023 (pour avis et vote)

Ce point a été validé unanimement par les syndicats.

Point N°5 – Exécution budgétaire 2022 (pour information)

La consommation des crédits alloués a été semblable à celle de 2019. Les postes prestations ménage, embauche vigiles ont sensiblement augmenté. Le poste affranchissement est en baisse (2 fois moins d'envois qu'il y a 6 ans). La direction nous signale l'augmentation des frais de déplacements (EDR+géomètres), de même que l'entretien des sites.

Concernant les loyers (poste élevé), la résiliation du bail d'Anglet aura bien lieu le 31-12-2025. Quant au CFP de Oloron, la direction prospecte toujours eu égard au montant du loyer.

Enfin, la direction signale que la Ddfip64 n'échappera pas à l'obligation d'acquisition de véhicules électriques, reste la question de l'implantation des bornes.

Point N°6 – Modification de l'organigramme fonctionnel de la DDFIP au 01/09/2023 (pour information)

Le recentrage des activités de la mission « Etat » va impliquer un redimensionnement du pilotage au sein du Pôle Gestion Publique. Aujourd'hui constitué de 4 divisions (Etat, Conseil aux décideurs Locaux, Domaine et Gestion comptable locale), le Pôle Gestion Publique ne comprendra plus que 3 divisions au 1^{er} septembre 2023 (Domaine, Conseil aux décideurs locaux, Gestion comptable locale et de l'Etat), qui regroupera les compétences des anciennes divisions Gestion comptable locale et les missions demeurant au sein de la Division « Etat ».

Point N°7 – Point d'information sur les résultats du baromètre social (pour information)

Sur ce point, pas de quoi pavoiser non plus ! Seulement 36 % des agents ont répondu au questionnaire. Le questionnaire fait apparaître que les agents sont, désabusés, inquiets et malheureux. Ils jugent la charge de travail trop importante, les possibilités d'avancement, de promotion, largement insuffisantes et un manque de reconnaissance professionnelle. Pour le président, il est nécessaire de passer des concours !

FO fait remarquer que les promotions ne sont pas à la hauteur de la qualification des agents. Des cadres C, bien souvent, effectuent du travail de B, et certains B du travail de cadre A. De plus, les promos sont bien souvent la seule possibilité d'augmentation salariale face au gel du point d'indice depuis 2010. **FO** a rappelé au président que la population au sein de la Dgfp était largement « féminisée », et par conséquent que nos collègues avaient des carrières « hachées » les pénalisant. Enfin, nous regrettons qu'aucun enseignement ne soit retiré par la Dgfp de ces enquêtes.

Point N°8 – Questions diverses

Suite à la fiche de signalement du Chef de Service, le SDIF fera l'objet d'une visite de site des membres de la FS du CSAL (ancien CHSCT) le lundi 19 juin 2023. Des travaux au sein du hall d'accueil du CFP de Pau seront mis en œuvre afin d'optimiser ce dernier. Reste à savoir quand et dans quelles conditions les services continueront de fonctionner.

Sur la titularisation des stagiaires recrutés sur concours, la direction ne nous signale pas de problème particulier. Pour autant, il y aurait eu un sujet sur un contrat pacte.



Vos représentant(e)s FO-Dgfp 64 à ce CSAL

Emmanuelle Aubin- (excusée)
Myriam Cannone - Titulaire
Laurence Ossun- Titulaire
Jean Bernet - Titulaire
Yann Dautrey (suppléant)
Marion Grosclaude (excusée)

Lors du CSAL du 20 juin, les élu(e)s FO ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

après avoir supprimé les CAP locales, les CHS-CT, la loi sur la transformation de la Fonction publique a permis au gouvernement de modifier certaines dispositions en matière de santé par voie d'ordonnance. C'est ainsi que le comité médical et la commission de réforme ont été remplacés par le Conseil Médical. Alors que dans les instances précédentes, les représentants du personnel siégeaient en fonction de leur représentativité locale, l'administration a entendu élargir cette notion en ouvrant les candidatures à l'ensemble des collègues, à charge pour les membres du CSAL de procéder à un vote.

FODgfp64 ne remet pas en cause la qualité des candidatures « libres » de nos collègues qui ont par ailleurs vraisemblablement une appétence et compétence pour la matière. Par contre, FODgfp64 ne peut cautionner ce qui ressemble une fois de plus à une contradiction voire une tentative de la part de l'administration de « squeezer » les organisations syndicales.

En effet, les textes évoquent des « représentants du personnel ». Soit ces représentants sont élus directement par l'ensemble des collègues, soit ils émanent de la représentativité syndicale locale issue des urnes aux dernières élections professionnelles.

De plus, les organisations syndicales ont toute légitimité de par leur assistance, le suivi effectué auprès des collègues, à assister à ces Conseils qui requièrent par ailleurs la confidentialité.

FODgfp64, compte tenu du sujet sensible de la maladie, entend respecter la représentativité syndicale locale afin que chaque OS puisse suivre ses dossiers.

Concernant les autres sujets, vous ne serez pas étonnés Monsieur le Président que FODgfp64 réitère son opposition au NRP. Nous nous interrogeons sur la multiplicité des antennes et les conditions de travail de nos collègues.

Le tableau de bord de veille sociale nous apporte quelques éléments de réflexion sur les difficultés de fonctionnement des collectifs, et par voie de conséquence la dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Enfin, les fiches de signalement à l'encontre des usagers ont progressé, de façon significative à la Trésorerie amendes d'Anglet. Sur ce sujet, et sur l'accueil en général dans les Centres de Finances Publiques, quels sont les dispositifs de protection des agents prévus et mis en place par la direction locale afin de prévenir les collègues de ces risques ?

Le président a répondu aux différentes liminaires. Sur le sujet des fiches de signalement le président ne sera pas laxiste. Il n'en laissera passer aucune. Lorsqu'il ne s'agit pas d'un simple mouvement d'humeur, les actes ou paroles relèveront du signalement au Parquet avec un « pallier supérieur » dépôt de plainte si nécessaire. Concernant les agents en général, le but est d'éviter tout risque d'agression avec si possible « conventionnement » auprès des procureurs afin que les dossiers soient priorisés.

Concernant le foncier, il reconnaît qu'il y a « des sujets informatiques pas au rendez-vous ». Le calendrier n'a pas été pertinent et source de stress. Il rencontrera les équipes afin de donner des points de repère. Il ne partage pas le sentiment des géomètres sur l'éventuelle disparition de la mission. Les IA ne s'opposent pas à la présence de ces derniers et doivent être perçues comme un outil.

Point N°1 – Election des représentants du personnel au conseil médical (pour avis et vote)

Cf notre liminaire. **Les représentants en CSAL, CGT, FO et Solidaires ont respecté intégralement les engagements pris en amont de ce vote**, et comme le disait Gandhi, « Personnellement, je soutiens qu'un homme qui prend délibérément et intelligemment un engagement puis le rompt, perd sa virilité ».

Point N°2 – Compléments aux documents présentés pour la création des SGC Côte Basque et Pays Basque Intérieur (pour avis et vote)

Nous avons eu largement l'occasion d'évoquer ces points lors des CSAL de janvier. **FODgfp64** a voté contre, comme d'habitude sur le NRP. La direction se veut rassurante sur la multiplicité des antennes. L'applicatif D2C en compte permettra une gestion décentralisée. Selon la direction, des outils collaboratifs de visioconférence et audio permettront de pallier l'éloignement géographique. La direction est en attente de la nomination du ou de la Chef du SGC Côte Basque (St-Jean-de-Luz).

Point N°3 – Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale 2022 (pour information)

Le nombre de fiches de signalement est important notamment à la Trésorerie d'Anglet amendes. Vient ensuite le Sip de Pau.

Les différents indicateurs ne font que refléter l'état des services. A titre d'exemple, si l'on prend le taux de couverture des emplois de **2021 (89,61%)** et **2022 (89,31%)**, **il est en baisse de 0,30 % et est en deçà du taux national de 3,55% (92,86%)**.

Dans le même temps, le placement des jours de congé en CET a augmenté ainsi que les écrêtements. La direction s'engage à faire des rappels trimestriels auprès des Chefs de service afin qu'ils veillent à ce que les agents ne soient pas écrétés. Tout comme l'an passé, la direction rappelle que cela peut être source de risque RPS.

Enfin, le nombre de jours de maladie (COM,CLM,CLD) est de 17840 jours ce qui représente, selon le RH, un nombre total de 49 agents absents sur toute l'année. Ces absences peuvent être, pour certaines, des alertes sur le mal-être au travail. Il convient, en tout état de cause, de rester vigilant, d'accompagner et aider nos collègues dans ces moments difficiles.

Dans les services en difficulté, nous retrouvons les mêmes que ceux signalés auprès de la direction par les différentes OS.

Point N°4 – Bilan du télétravail 2022 (pour information)

La fiche nationale n'a toujours pas été élaborée. Le président, compte tenu des périodes particulières liées à la covid, l'envisage plus pour 2024. Pour **FO**, le télétravail doit être choisi et non subi ou imposé avec un droit à la déconnexion après les heures normales de travail, comme le prévoient les conventions.

Point N°5 – Gel de l'emploi de chef de poste de la trésorerie de Bedous (Emploi d'IDIV CN)

Au 01-01-2024, le poste est transformé en C3. Le Comptable actuel assurera l'intérim. Le poste est gelé en conséquence. Le président a apporté des garanties à l'actuel comptable. Nous nous tenons à sa disposition pour un compte-rendu complet.

Point n° 7- Questions diverses

FODgfp64 avait posé 2 questions en amont de ce CSA.

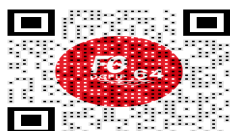
La première était afférente à la possibilité d'octroyer une autorisation d'absence aux agents de la Côte « empêchés » le lundi 3 juillet par des contraintes liées au Tour de France. Pour rappel, nous avons dû saisir le Préfet concernant le G7 afin que 2 journées d'autorisation d'absence soient au final octroyées aux agents.

Le président a cette fois pris les devants. Il précise qu'il « s'est aligné » sur les services de la Préfecture. Point d'autorisation d'absence ! En lieu et place, télétravail, fermeture de l'accueil au public, aménagements d'horaires, pose de congés sans l'obligation des 50 % de présence.

Les représentants **FO** ont fait valoir que tout le monde n'était pas éligible au télétravail et que cela ne « mangeait pas de pain » d'accorder une autorisation d'absence sur ce type d'événement subi, et non choisi.

La deuxième question était afférente à l'anticipation des fortes chaleurs. Les ventilateurs peuvent être à nouveau utilisés. Les éventuelles commandes sont à passer à la direction.

La direction va rédiger deux notes sur ces sujets.



Vos représentant(e)s FO-Dgfp 64 à ce CSAL

Emmanuelle Aubin- Titulaire

Myriam Cannone - Titulaire

Jean Bernet - Titulaire

Laurence Ossun- Suppléante

Yann Dautrey (suppléant excusé)

Marion Grosclaude (suppléante excusée)